

Atelier EGJ de consultation collective

Date de l'atelier : entre le 9/11 et le 15/11/2021

Nombre de participants à l'atelier :

Les personnels interrogés se composent de 19 CPIP, 3 surveillants, 6 personnels administratifs, 3 membres de binôme de soutien (psychologue et éducateur) et une assistante sociale. Parmi eux, 26 femmes et 5 hommes.

Restitution des échanges :

Méthode utilisée : Les personnels ont été consultés en collectif et en entretien individuel.

| Thématique : | |
|--|---|
| Enquête auprès du personnel du SPIP | |
| Problématique / enjeu identifié : | Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu : |
| Quel est votre constat quant à la probation | |
| Les moyens humains et matériels | <ul style="list-style-type: none">• Un manque important de moyens (humains et budgétaires) : une insuffisance du nombre des personnels : CPIP, éducateurs, psychologues, assistants de service social afin d'œuvrer à une équipe pluridisciplinaire.• Une multiplication des tâches administratives occasionnant un manque de temps pour les entretiens avec les PPSMJ.• Une rupture dans la continuité des prises en charge due à une mutation des personnels.• Une formation continue dont l'offre est insuffisante avec un contenu trop théorique et pas assez adapté aux réalités de terrain• Des outils de travail numérique pas assez performants ne permettant pas une dématérialisation complète des dossiers |
| La peine de probation | <ul style="list-style-type: none">• Une délégation trop importante des missions du SPIP au profit du secteur associatif et privé• Une carence au niveau du partenariat (ex : manque de places d'hébergement justice et pénurie de l'offre de soins malgré un grand nombre d'obligations de soins prononcées)• Un manque d'harmonisation des pratiques au niveau national• Des réponses pénales trop lentes et pas assez fondées sur l'individualisation des parcours. L'avis du SPIP semble insuffisamment pris en compte dans le |

| | |
|--|--|
| | <p>prononcé des décisions.</p> <ul style="list-style-type: none"> Malgré la mise en œuvre de la LPJ, l'incarcération demeure trop systématique |
| Communication | <ul style="list-style-type: none"> Un SPIP encore trop méconnu Une communication insuffisante entre les différents services de la justice |
| Quelles sont vos préconisations | |
| Les moyens humains et matériels | <ul style="list-style-type: none"> un OR (organigramme de référence) basé sur 1 CPIP équivalent temps plein pour 60 PPSMJ Des primes de fidélisation des personnels Création de postes de psychologues, éducateurs et assistants de service social avec un statut et un salaire suffisamment attractifs afin de parvenir à les recruter et à les fidéliser. Créer des postes de personnels placés à l'instar de ceux des CPIP (DPIP, PA ...) Travailler avec des outils numériques performants permettant d'échanger des informations et de joindre des pièces judiciaires ou justificatives, et d'obtenir des analyses statistiques opérationnelles. |
| La peine de probation | <ul style="list-style-type: none"> Doter les SPIP de plateaux techniques permettant un accès facilité aux partenaires de soin, de l'emploi, de l'hébergement. Afin que la peine de probation soit davantage prononcée par les magistrats il serait souhaitable que les programmes collectifs proposés par le SPIP soient obligatoires Conférer aux missions du SPIP un caractère régulier |
| Communication | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les actions de communication auprès du grand public et des autres institutions sur les missions et actions du SPIP. Renforcer la communication dans les forums de métier, dans les universités ... |